



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement (2021)-183 décrétant des travaux pour divers projets de voirie ainsi qu'un emprunt et une dépense de 2 400 000 \$ pour leur réalisation.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 12 mai 2021.

Claudine Fréchette
Greffière